

# « RÉFORME » DE LA FDE : EN FLOCONS ?

## CONCERTATIONS MINISTÉRIELLES « FAÇON PUZZLE »

Quelques faits saillants qui ressortent des échanges avec M. Estournet, chef du service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, adjoint au directeur général des ressources humaines, en charge de la réunion du 26 février 2020 (Agenda social), consacrée à l'arrêté master MEEF (en ligne ici: <https://www.snesup.fr/article/projet-darrete-master-meef-au-25-fevrier-2020>), avec également la présence B. Marin (R-INSPÉ) et de B. Saint Girons (CPU).



FÉVRIER-MARS 2020 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigsegur.

La multiplicité des problèmes que soulève cette seconde mouture de l'arrêté (après celle du 6 février) conduit le ministère à envisager une réunion supplémentaire, qui devrait se tenir dans les trois semaines à venir. L'arrêté qui devait passer au CTMEN en mars ne sera, en fait, présenté que le 4 avril prochain.

La FSU a, pour la *nième* fois, souligné combien la distillation des documents façon «puzzle» ne permettait aucun regard d'ensemble: ce qui est par ailleurs fort commode pour botter en touche et ne pas répondre aux questions qui se posent, même les plus factuelles, en renvoyant systématiquement à des textes et à des consultations à venir. Nous avons aussi souligné combien cette façon de procéder mettait en péril l'attractivité déjà affaiblie des masters MEEF (voir la note d'information du SIES du MESRI [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/39/6/NI\\_2020-03\\_Effectifs\\_universitaires\\_1235396.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/39/6/NI_2020-03_Effectifs_universitaires_1235396.pdf).) *Qui d'entre nous est seulement capable de décrire la formation que nous sommes censés mettre en œuvre à la rentrée 2020 et les concours de 2022, auxquels les étudiants sont censés se préparer (aussi), alors même que partout vont se tenir les «Journées Portes ouvertes» de nos établissements?*

Trois points donc, plus que préoccupants.

### 1/ La formation post-concours des lauréats

Le ministère ne veut pas endosser le fait qu'il opère lui-même une distinction entre une année de fonctionnaire stagiaire à mi-temps pour les lauréats non MEEF et une année de fonctionnaire stagiaire à plein temps pour les lauréats MEEF: il noie donc le poisson à l'article 4 avec la formulation suivante: «après la nomination comme fonctionnaire stagiaire à la suite de la réussite au concours, un dispositif de formation tenant compte du parcours des stagiaires est mis en œuvre».

À la demande (unanime) des OS de voir la nécessaire formation post-concours mise en œuvre dans les INSPÉ, le ministère se demande si c'est là un «souhait bien réaliste»...

Quant à la formation post titularisation (T1/T2/T3), évoquée dans le même article, elle est renvoyée à la discrétion des rectorats et «aux moyens qu'ils décident d'y employer». Bravo pour l'égalité d'accès au service public de la formation continue!

### 2/ L'alternance

«Sanctuarisée» en M2 jusqu'à présent, elle pourra débiter en... M1 et donc se dérouler sur les semestres S2 et le S3. Le ministère croit de la sorte alléger la barque qu'il a lui-même chargée. Dans ce cas de figure, les rectorats seront chargés de trouver en parallèle des berceaux pour les M1 et des berceaux pour les M2. Là où cette «bonne idée» est adoptée – et le ministère pense qu'elle le sera partout tant elle se présente pour lui comme un moindre mal –, elle sera naturellement à mettre en œuvre dès la rentrée... 2020.

Les OS ont souligné combien retirer leur «revenu» aux contractuels juste au moment des écrits des concours risquerait de déstabiliser encore (un peu plus) leurs conditions de vie; ils en profitent (sans illusions) pour demander qu'ils soient donc rémunérés au moins sur... trois semestres.

### 3/ « Alternance », vous avez dit « alternance » ?

Le ministère se refuse à formuler par écrit une définition du terme. Les organisations syndicales font valoir que tout dans l'arrêté amène à comprendre qu'il s'agit de mettre des étudiants pendant le S2 du M1 et le S3 du M2 en responsabilité pleine et entière devant élèves, en les considérant comme moyens d'enseignement sous plafond d'emplois (ce qui pose par ailleurs des problèmes aux rectorats pour trouver les berceaux de stage tiers temps!). Mais il semblerait que ce pourrait être «autre chose, de plus progressif, sur le modèle des M1 en alternance» dont «les INSPÉ et les rectorats auraient à décider académie par académie»: qui peut être dupe d'une telle rhétorique, puisque personne au ministère ne peut s'engager à décliner ladite «possibilité» noir sur blanc? Quid de l'égalité des conditions d'études des différents candidat.es au concours sur le territoire?

## LES CONSEILS D'INSPÉ SE REBIFFENT

*L'université de Poitiers demande que les ministères reportent à l'année 2023 la première session des nouveaux concours d'enseignants et CPE, afin de garantir la cohérence du calendrier de la mise en œuvre de la réforme.*

Motion votée au conseil d'institut de l'INSPÉ de Poitiers (15 pour, 6 contre, 3 abstentions) et à la CFVU de l'université de Poitiers (unanimité moins 1 abstention).

## QUE FAIRE AVEC LES MAQUETTES EN CE MOMENT ?

S'il est acquis qu'il n'y a pas d'obligation à fournir de nouvelles maquettes pour la rentrée 2020, les INSPE ont cependant la possibilité de reconduire les maquettes actuelles «avec des aménagements», censés anticiper sur les

nouveaux formats (pas encore officiels) et contenus (encore inconnus à ce jour) des nouveaux concours. La plupart du temps, même après le «report» de la mise en œuvre de la réforme, les INSPÉ poursuivent, au sein de comités de pilotage ou groupes de travail *ad hoc*, la réflexion sur la «nouvelle» formation à mettre en place.

Dans ce contexte, nous devons nous faire entendre pour éviter le «*n'importe quoi du moment qu'on fait quelque chose!*»

- en *faisant voter*, par les Conseils d'INSPÉ, les CFVU et les CA d'université, des motions demandant le report de la première session des nouveaux concours à 2023: on gagne du temps de réflexion.
- en *mobilisant les collègues*: «aménagements» ou futures maquettes ne doivent pas être décidés dans l'entre-soi, sans consultation de tous les personnels impliqués! Exigeons un débat réel, des journées banalisées autour d'un bilan de ce qui fonctionne, ce qui doit être amélioré...
- en *refusant les pressions* qui s'exercent sur quelques un.es (responsables de parcours par exemple) pour traduire les éléments d'aménagement voulus par le ministère en l'absence de tout travail collectif des équipes de master.
- en *interprétant le «30 % de «professionnels» à la rentrée»*: la définition nationale «du professionnel de terrain» est très floue (ce qui ne surprendra personne). On peut donc s'en saisir de différentes manières: en comptant les PEMF et PFA, en ajoutant les professeur.es en poste effectuant des vacances, en comptabilisant les temps partagés, en ajoutant le suivi des tuteurs et tutrices de stage... en prenant en compte les personnes intervenant ou le pourcentage d'heures faites... mais surtout, en pensant ces interventions non «à la place de» celles des collègues déjà en poste mais de manière à articuler savoirs et expérience du terrain.
- en *prenant le temps de penser des propositions pertinentes d'amélioration de la formation «hors contraintes budgétaires»*: co-formation, UE revisitées...

#### **MAQUETTES UNIVERSITAIRES : L'« APPROCHE PAR COMPÉTENCES » (APC) OU L'ÉPARGNE DU SAVOIR\***

C'est la *nouvelle doxa*: les maquettes doivent être passées au crible de l'APC, afin de rendre la formation plus professionnelle ou plus professionnalisante. Ce nouveau crible est sans doute l'expression la plus nette de la conception que le MEN se fait de la formation, c'est-à-dire, non pas de donner une forme, mais d'adapter, d'ajuster, de tailler. Plus largement, on y retrouve ce qui paraît bien être sa conception du métier enseignant: *non plus un métier de*

*conception mais d'application, des consignes ou de «manières de faire», généralement dictées par en haut. Cette conception du métier et de la formation (dont les contenus devraient être principalement déterminés par «l'aval», les attentes de l'employeur, telles que définies par un ministre) se réfracte dans la «considération» que le MEN a des stagiaires: qui sont d'abord des moyens d'enseignement, une force de travail, et ensuite, de manière secondaire, des personne(l)s en formation à l'exercice d'un métier. Au fond, c'est toujours et encore l'idée simpliste mais ô combien efficace, médiatiquement parlant, que *c'est le terrain qui forme, par imprégnation ou mimétisme*, comme s'il suffisait de voir pour savoir et comprendre.*

#### **VIGILANCE SUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉSPÉ POUR VOTER CEUX DES INSPÉ**

Cela peut être présenté comme un «toiletage», une mise à jour sans enjeu – lorsqu'il s'agit par exemple de remplacer le terme «ÉSPÉ» par «INSPÉ». Restons vigilants cependant! Ces modifications ne doivent pas être une nouvelle occasion de minorer la parole des personnels. À nous de nous en saisir pour proposer des modifications qui nous paraissent utiles: là où cela n'existe pas, par exemple, proposer des commissions consultatives des personnels (sur les moyens, la formation, les stages, la recherche...). Il faut aussi veiller à «sécuriser» le poids (même minoritaire) des votes du personnel et des usagers: ainsi chaque membre élu (personnel ou étudiant) peut être porteur de deux procurations, le collègue des étudiant-es élu-es comporte des titulaires et des suppléants mais cela ne doit pas empêcher les élus de donner procuration (compte tenu de la volatilité et des contraintes qui pèsent sur ces élus pour exercer leur mandat). La règle du *quorum* doit être respectée et celle de la parité s'impose à tous les élu-es ou désigné-es, etc.

#### **À VOS CLAVIERS !**

Le 3 mars, Le SNESUP rencontre la DGESIP et nous y porterons nos revendications, notre analyse de la réforme et de sa mise en œuvre. Les témoignages sur les difficultés rencontrées dans votre INSPÉ, les questions diverses que se posent les équipes concernant la «réforme» de la formation et ses injonctions nous seront précieuses. N'hésitez pas à les transmettre sur la liste du collectif FDE ou à l'adresse [fde@snesup.fr](mailto:fde@snesup.fr). *Dites-nous comment se déroule le travail éventuel pour l'élaboration de maquettes «aménagées» ou nouvelles. Y a-t-il des propositions visant réellement l'amélioration de la formation qui ont émergé?*

Toutes les remarques sont les bienvenues!

\* Emprunt à l'excellente contribution de Nico Hirtt, «Approche par compétences: l'économie du savoir». In G. Brucy *et al.*, *Valoriser*

*l'enseignement professionnel: une exigence sociale*, Paris, Institut de recherches de la FSU; Syllepse, 2017, p. 123-131.